



Evangelischer Frauenbund der Schweiz (EFS)
Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP)

Les femmes élisent des femmes

Les femmes n'ont toujours pas les mêmes chances d'être élues que les hommes – même après 36 ans de droit de vote et d'éligibilité. En 2003, il y avait 35% de femmes parmi les candidats, mais seulement 26% furent élues.

En octobre 2007 auront lieu les prochaines élections pour le Conseil national et le Conseil des Etats, qui, à leur tour, éliront le Conseil fédéral.

La Fédération suisse des femmes protestantes a un souhait: **d'avantage de femmes au Parlement**. Comment y parvenir?

Utilisez votre bulletin de manière ciblée – Donnez votre voix aux femmes!

Inscrivez des noms de femmes sur votre liste.

N'hésitez pas à donner votre voix à un homme dont vous savez qu'il s'engage pour la cause des femmes.

Que faire d'autre?

- Persuadez vos amies et connaissances d'aller aux urnes et de donner la préférence à des femmes.
- Assistez à des débats préélectoraux et posez des questions.
- Questionnez les partis locaux sur leurs mesures de promotion des femmes.
- Devenez membre du comité de soutien de votre candidate. Accompagnez-la dans des manifestations publiques et donnez-lui un coup de main dans ses tâches. Organisez des stands, faites de la propagande de bouche à oreille et par poste ou par mail.

Pensez à de prochaines élections!

- Posez votre candidature.
- Formulez clairement vos objectifs.
- Cherchez des femmes qui vous soutiennent, vous accompagnent aux débats publiques, récoltent de l'argent pour votre campagne et vous aident à vous faire connaître.
- Devenez membre d'un parti ou d'un groupe.
- Exigez que les femmes soient inscrites en premier sur la liste. Si vous n'avez pas gain de cause, demandez une liste alternée (une femme, un homme, une femme, un homme...) ou, au moins, une liste alphabétique.

Indications pratiques

Prenez soin d'écrire lisiblement et n'oubliez pas les éventuelles indications complémentaires telles que numéro de la candidate, profession ou lieu de domicile.

Election à la majorité

Dans une élection à la majorité, la candidate est élue si elle atteint la majorité absolue des voix (la moitié plus une). S'il y a plus de candidat-e-s que de sièges à repourvoir, ce sont celles et ceux qui ont le plus de voix qui sont élus.

L'élection à la majorité s'applique à l'élection des conseillers-ères aux Etats (à l'exception du canton du Jura) et des conseillers-ères nationaux dont le canton ou demi-canton n'a qu'un seul siège (UR, NW, OW, GL, AI, AR).

Votre liste est valable même si vous laissez des lignes en blanc.

Election à la proportionnelle

Dans l'élection à la proportionnelle, c'est d'abord la proportion de voix engrangée par chaque parti qui entre en ligne de compte. L'attribution des mandats se fait alors d'après des règlements cantonaux. Ensuite seulement les mandats sont répartis en fonction des voix récoltées par chaque candidat-e. Vous donnez donc votre voix à la fois à un parti et à une personne.

- Inscrivez deux fois le nom des candidates que vous soutenez. On appelle cela cumuler.
- Reportez sur votre liste les noms de candidates valables d'autres listes. On appelle cela panacher.
- Vous pouvez à la fois cumuler et panacher.

L'élection à la proportionnelle s'applique à l'élection des conseillers-ères aux Etats du canton du Jura et aux conseillers-ères nationaux dont les cantons ont plus d'un siège.

Vous pouvez utiliser soit une liste de parti pré-imprimée, soit une liste vierge.

Variante A: Vous voulez favoriser un parti:

- Prenez la liste du parti que vous voulez soutenir.
- Si vous utilisez une liste vierge, inscrivez en haut le nom de ce parti. Il obtiendra ainsi les voix correspondant aux éventuelles lignes blanches; sinon elles sont perdues.
- Cumulez et panachez vos candidates.

Variante B: Vous ne soutenez aucun parti:

- Etablissez votre propre liste.
- Portez-y les candidates qui partagent vos idées et préoccupations. Cumulez et panachez vos candidates.
- Les éventuelles lignes blanches ne seront attribuées à aucun parti.

Renseignements

- Les bureaux de l'égalité donnent information et conseils. Site du Bureau fédéral de l'égalité: www.equality-office.ch.
- Procurez-vous du matériel d'information et demandez à votre commune s'il peut être joint à l'envoi officiel du matériel de vote.
- Si vous n'en trouvez pas dans votre canton, mettez-vous en contact avec d'autres organisations féminines pour produire un tel matériel.
- Publication utile: C'est décidé, je me lance!, un dossier de travail pour les personnes et les organisations qui veulent s'engager dans la vie publique, édité par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et paru aux éditions Metropolis (GE) en 1996.